

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 17 juin 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° 2022-146

Objet de la délibération : Délibération relative à l'engagement de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte dans le dispositif du Service Civique et demande d'agrément

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 juin 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont représentés :** GIULIANO Jérémy donne procuration à VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud donne procuration à BOURLIN Sébastien, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, BETRANCOURT Claude donne procuration à SIMONETTI Pascal, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, PIANELLI Serge donne procuration à VALLOT Philippe

Absents : CONSTANS Jean-Michel, CLERCX David, KIEFFER Bertrand, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, MONDANI Denis, SALOMON Nathalie

Secrétaires de Séance : Madame Nicole RULLAN et Monsieur Patrice TONARELLI

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique ;

VU la délibération 2019-227 du 14 novembre 2019 autorisant le recours au service civique ;

CONSIDERANT que l'engagement du service civique créé par la loi du 10 mars 2010 est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans l'un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation :

- solidarité,
- santé,
- éducation pour tous,
- culture et loisirs,
- sport,
- environnement,
- mémoire et citoyenneté,
- développement international et action humanitaire,
- intervention d'urgence ;

CONSIDERANT la volonté de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble ;

CONSIDERANT le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires ;

CONSIDERANT la nécessité de formaliser lesdites missions par une délibération ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 03 juin 2022 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser le Président à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Var,**
- **De donner son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Var,**
- **De s'engager à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes,**
- **D'approuver la liste des missions du service civique présentées dans les annexes ci-jointes,**
- **D'autoriser le Président à déposer des demandes d'agrément pour les missions présentées dans les annexes ci-jointes,**
- **D'autoriser le Président à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application,**

La dépense correspondante est prévue au chapitre 012 du Budget Principal de la CAPV.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 17 juin 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND

